

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1179

présenté par

Mme Hignet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher,
Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,
Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	100 000 000
<i>dont titre 2</i>	0	100 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges	0	0
Fonds d'aide à l'installation et à la transmission en élevage durable (<i>ligne nouvelle</i>)	100 000 000	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à la création d'un nouveau fonds national d'aide à l'installation et de transmission en élevage durable.

L'agriculture française, et d'autant plus l'élevage français, fait face à un problème de non-renouvellement des générations avec une installation pour trois départs.

Or, très dépendant des intrants de synthèse et des importations (d'aliments pour nourrir les animaux, d'engrais de synthèse, etc.), très spécialisé, mécanisé et endetté, le modèle d'élevage industriel a atteint ses limites. Pour faire perdurer sur nos territoires un élevage compatible avec les enjeux climatiques, économiques et géopolitiques, il doit s'orienter vers plus de durabilité et de résilience. En effet, le modèle agroécologique a montré, sur le terrain, sa capacité de résilience : face aux crises économiques mondiales (moindre dépendance envers les importations et les cours mondiaux, et davantage tourné vers une demande intérieure) et face aux effets du changement climatique (autonomie protéique accrue, présence de haie et de prairie, plus petite taille de fermes mais connectées entre elles à l'échelle du territoire, etc.). Il répond mieux à l'enjeu de sécurité alimentaire et sanitaire dont le pays a plus que jamais besoin tout en diminuant fortement les émissions de gaz à effet de serre liés au secteur.

Pour engager une transition de l'élevage, il est maintenant important de mettre en face les moyens associés aux ambitions. Le moment de l'installation et de la transmission est un moment propice aux transformations d'une exploitation agricole, à condition de mieux flécher les financements. Cet amendement propose donc d'abonder et de bonifier les aides versées à l'installation pour les candidats qui choisissent des formes d'élevage durable, que ce soit par exemple à l'adoption ou au maintien :

- du cahier des charges de certains labels durables,
- de systèmes d'élevage pâturant en prairies,
- de pratiques agroécologiques ou d'amélioration du bien-être animal,
- de la diversification et/ou restructuration à l'échelle de la ferme tel que le changement d'usage d'un bâtiment, la création d'un nouvel atelier de production, de transformation, ou de commercialisation

En outre, au vu de la construction financière de l'aide à l'élevage, du Projet de loi de Finances, du droit d'amendement parlementaire, de la Politique Agricole Commune, du Plan Stratégique National actuel et en attendant sa réforme, cet amendement crée un fonds national dédié à l'aide à l'installation et transition en élevage durable.

Cet amendement procède au mouvement de crédits suivant :

- il abonde l'action 01 d'un nouveau programme « Fonds d'aide à l'installation et à la transmission en élevage durable » à hauteur de 100 000 000 d'euros ;
- il minore l'action 01 « Moyens de l'administration centrale » du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » à hauteur de 100 millions d'euros (titre 2).

Il convient de noter que cette proposition de mouvement de crédits est uniquement formelle, afin de respecter les règles budgétaires de l'Assemblée nationale, avec bien évidemment le souhait que le Gouvernement lève le gage.

Cet amendement a été travaillé avec le Réseau Action Climat.